

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander d'effectuer les opérations suivantes au Budget de 1987 :

Virements de crédits

* Du chapitre 945 - article 657 - Subventions à divers	- 80 000,00
* Pour chapitre 945 - article 657 - Subvention au Comité Régional de Cyclisme (Tour de l'Ile)	+ <u>35 000,00</u>
* Pour chapitre 940 - article 657 - Subvention au Comité des Fêtes (avance pour le Théâtre Fourcade)	+ <u>45 000,00</u>
* Du chapitre 955 - article 657 - Subventions à divers	- 80 000,00
* Pour chapitre 940 - article 657 - Subvention au Comité des Fêtes (avance pour le Théâtre Fourcade)	+ <u>30 000,00</u>
* Pour chapitre 945 - article 657 - Subvention à l'Association LIVE	+ <u>50 000,00</u>

Je mets cette affaire aux voix.

-----  
**MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE  
 DE L'AVIS DES COMMISSIONS.**

Commissions E.C.T.L. et des Finances

Elles émettent un avis favorable.

**RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION  
 Le 30 JUL. 1987**

**Article 3 de la loi n° 82-213 du 2  
 mars 1982 relative aux droits et  
 libertés des Communes, des Départe-  
 ments et des Régions**

-----  
**LE MAIRE** : Avec l'Association LIVE nous avons une garantie de remboursement par le biais de la Fête de la Musique.

M. ANNETTE : Je voudrais connaître la position de l'article : "Subventions à divers". Après ces décisions modificatives, que restera-t-il sur ce poste ? Quelle était son importance au départ ?

Mme HOARAU Y. : Au Budget Primitif 1987, au chapitre 945 - article 657 - Subventions à divers, il y avait 2 428 000 Francs. Une partie du montant de cette rubrique était destinée à l'O.M.J., à l'O.M.S., à l'O.M.T.L., à l'O.M.D.T.A. et une autre restait sans affectation. Cette dernière correspondait à une somme de 355 000 Francs.

Au Conseil Municipal du 6 mai dernier, environ 202 000 Francs ont été attribués au Bureau d'Habitat Social.

Ici, une autre partie de ce montant est répartie, en fonction des chiffres portés au niveau de la délibération. Après cela, au chapitre 947 - article 657, il restera finalement 2 500 Francs.

En ce qui concerne les offices (l'O.M.J., l'O.M.S., l'O.M.T.L., l'O.M.D.T.A.), il restera à débloquer encore une certaine somme -ce qui sera fait vraisemblablement au Budget Supplémentaire-.

M. ANNETTE : Pour permettre le suivi, il serait intéressant de voir, par exemple, la subvention totale allouée à tel organisme.

Je relève une subvention au Comité Régional de Cyclisme de 35 000,00 Francs. A cela s'ajoute une autre à l'Association LIVE de 50 000,00 Francs. Est-ce là la subvention totale allouée à cette association ?

LE MAIRE : La première de ces subventions revient tous les ans, et est affectée spécialement au Tour de l'Ile Cycliste.

M. ANNETTE : La somme de 50 000,00 Francs allouée ici à LIVE, est-ce la subvention totale qui lui revient ?...

LE MAIRE : Non. Nous avons mis en place une garantie de recettes. L'Association LIVE a été chargée de la Fête de la Musique à Saint-Denis. Il y avait donc un certain nombre de recettes prévues. Mais, en fait, il n'y en a pas eu beaucoup, puisque presque tout était gratuit. Ainsi, nous lui avons garanti une recette de 50 000 Francs.

Je mets cette affaire aux voix.

**Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.**

Monsieur HIN TUNG Jean arrive en cours de séance (17 H 15).

.../...